



Est-ce qu'une personne de confiance peut récupérer l'enfant à la fin du dvh

Par **Mating2018**, le **03/11/2024** à **19:26**

Bonjour à tous,

Je suis séparée du père de mon 1er enfant qui va avoir 10 ans, et ce depuis autant de temps (lui étant parti peu après la naissance). J'ai le droit de garde et lui un DVH classique, à savoir un WE sur deux & la moitié des vacances.

Je me suis remariée depuis et ai eu deux autres enfants.

Concernant le DVH, la décision de justice indique : « *le tout à la charge du père de prendre ou de faire prendre l'enfant au domicile maternel ou à l'école et à la mère de venir récupérer l'enfant à l'issue du droit de visite* ».

=> Ma question est simple, suis-je obligée de récupérer mon fils à chaque fin de DVH ou de vacances ? Ou est-ce que mon mari ou tout autre personne de confiance peut le faire à ma place ? Je trouverais bizarre d'avoir moins de flexibilité sur ce point.

Si la réponse est positive, y-a-t'il un quelconque texte le précisant ?

Si elle est négative, le père peut-il refuser de remettre mon fils à mon mari ou à toute personne tierce envoyée par mes soins ? Comment puis-je procéder sans repasser par une longue procédure avec le JAF pour y remédier ?

Par avance merci pour toute réponse.

Bonne journée

Par **jodelariege**, le **03/11/2024** à **23:07**

bon jour

"ou de faire prendre l'enfant a..." c'est clair : une personne de confiance peut aller chercher l'enfant à la place du parent

la décision de justice précise cela

Par **Louxor_91**, le **04/11/2024** à **18:08**

Bonjour,

@ Jodelariege; cette précision de modalité s'adresse au père et non à la mère ?

Par **jodelariege**, le **04/11/2024** à **19:22**

bonjour

oui j'ai lu trop vite mille pardons ; cependant on ne voit pas ce qui pourrait être autorisé par l'un et interdit par l'autre;il s'agit souvent d'un oubli du juge

mating 2018 pourrait contacter le greffe du JAF pour avoir un écrit la concernant

Par **Mating2018**, le **04/11/2024** à **20:32**

Bonsoir

Merci pour vos réponses rapides

Par **jodelariege**, le **04/11/2024** à **20:36**

avec plaisir